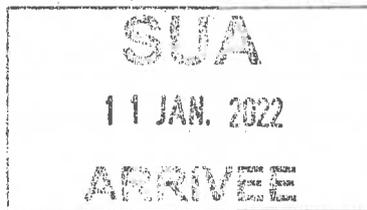




**MINISTÈRE
DES ARMÉES**

Liberté
Égalité
Fraternité



**Zone de défense et de sécurité Ouest
État-major de zone de défense de Rennes
Division Soutien Expertise**

Rennes, le **03 JAN 2022**
N° *500015* EMZD-RNS/DIVSE/BSI

Le colonel Arnaud DE RICHOUFFTZ
chef d'état-major
de l'état-major de zone de Défense de Rennes

à

Monsieur le directeur départemental des territoires et de la mer de la Vendée
Service urbanisme et aménagement
Unité de planification urbaine
19 rue Montesquieu
B.P. 60827
85021 LA ROCHE SUR YON Cedex

OBJET : LA ROCHE SUR YON (85) – Demande de permis de construire d'une centrale photovoltaïque au sol au profit de la SASU URBA 346 représentée par M. FONTES Jérôme.

RÉFÉRENCE : votre courrier du 02/12/2021 – PC 085 191 21 Y0250.

PIECE JOINTE : un dossier transmis en retour.

Par correspondance de référence, vous sollicitez l'avis des services du ministère des Armées dans le cadre d'un projet de construction d'une centrale photovoltaïque au sol sur la commune de La Roche sur Yon.

L'état-major de zone de Défense de Rennes vous informe qu'aucune emprise militaire ne grève cette commune.

En conséquence, l'état-major de Rennes n'émet pas d'observation d'un point de vue domanial, mais vous informe que, si cela n'a pas déjà été fait, la DIRCAM/DSAé doit être consultée pour ce type de projet :

BA 705 SDRCAM NORD – RD 910 – 37076 TOURS CEDEX 02

A cet effet, doit lui être adressé un dossier complet comportant :

- une copie de la saisine du service instructeur ;
- les coordonnées en WGS 84 (d.m.s.) de l'obstacle ;
- la hauteur TOTALE de l'obstacle (paratonnerre compris) ;
- une cartographie représentative de l'endroit d'implantation au 1/25 000ème.

A réception du dossier complet la DSAé vous adressera l'avis définitif au nom du ministère des Armées.

par ordre, l'AAE Laurence COLLOBERT
chef de la section stationnement
du bureau infrastructure
de l'état-major de zone de Défense

Copies à :

- ESID RENNES
- USID ANGERS